

milles d'ici comme à Assiniboia, en Saskatchewan: je pense que c'est un aspect important à considérer.

Pourquoi les délibérations de la Chambre devraient-elles être radiodiffusées et télédiffusées? Qu'est-ce que cela nous donnerait? Le leader du gouvernement à la Chambre, le ministre des Communications (M^{me} Sauvé), l'ex-secrétaire parlementaire, le député de York-Ouest (M. Fleming) ainsi que d'autres députés qui ont pris la parole nous ont vanté les mérites de la diffusion.

Grâce à cette proposition nous pourrions créer un hansard électronique qui constituerait un instrument d'archives, unique et innovateur et qui formerait un complément au hansard imprimé, seul compte rendu des délibérations actuellement. De plus, ce serait un instrument très instructif pour les chercheurs dont on se servirait aussi dans les écoles et universités pour expliquer de façon réaliste ce qu'est cette institution. Contrairement à mon hon. ami, le député de South Western Nova qui a émis des doutes en cette matière, je crois que ce sera un outil d'enseignement fort utile.

Je pense en outre qu'il contribuerait à dissiper les craintes exprimées par certains députés à l'appui de leurs arguments contre la résolution. Certains ont fait valoir par exemple que la population n'est pas suffisamment au courant des particularités du Parlement ni suffisamment bien informé pour pouvoir porter un jugement sur ce qu'elle verrait. Si c'est de fait une critique valable, je n'en suis pas sûr, mais supposons-le, comme l'ont laissé entendre ceux d'en face, la seule façon de contrebalancer le manque d'information et de compréhension serait de disposer d'outils éducatifs d'accès facile, tel qu'un hansard électronique.

● (2130)

En outre, je crois qu'un hansard électronique tel que prévu par cette résolution constituerait un outil d'information très utile pour les media et les autres intéressés. Nous venons d'entendre les propos du député d'Edmonton-Ouest à ce sujet et j'aimerais vous entretenir de cette question pendant quelques instants.

À l'heure actuelle, les media électroniques—la radio et la télévision—ne peuvent couvrir en direct les débats de la Chambre des communes, sauf les cérémonies officielles telles que l'ouverture du Parlement. En guise de remplacement faible et souvent inexact de l'accès direct à la Chambre, lors de discours de présentation ou de débats aux Communes, les journalistes de la radio et de la télévision doivent se précipiter afin de rattraper les principaux participants à l'extérieur de la Chambre et leur faire répéter ou démontrer à nouveau, d'une façon quelconque, ce qui s'est passé à la Chambre afin de l'enregistrer sur bobine ou film. Il en résulte parfois une pagaille frénétique et à l'occasion les couloirs de l'édifice du Parlement sont envahis par une foule de gens armés de lampes, caméras, enregistreurs et autres accessoires et, dans de trop nombreux cas, on peut leur reprocher de graves omissions accidentelles, de fausses représentations ou de mauvaises interprétations de ce qui a été dit ou fait à la Chambre. Certes, certains de ces problèmes seraient atténués par la diffusion directe des activités de la Chambre.

Radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre

Cette proposition offre bon nombre d'autres avantages que j'aimerais décrire en détail à la Chambre. Beaucoup de ces derniers ont déjà été mentionnés brièvement par d'autres au cours de notre discussion des deux derniers jours. Certains ont soulevé des considérations, par exemple, au sujet du coût d'une telle entreprise ou du bouleversement possible des procédures parlementaires établies ou encore de cette vague notion de trivialisation que certains semblent craindre. Certains s'inquiètent des difficultés techniques qui pourraient surgir. D'autres s'intéressent à la question des droits et immunités des députés. Je crois qu'il y a une réponse valable et pertinente à chacune de ces difficultés. Ceux qui ont pris la parole à l'appui de cette résolution ont présenté bon nombre de ces réponses au cours du présent débat; on en trouvera plusieurs dans les rapports de comités qui ont précédé notre débat à la Chambre.

J'espère que les inquiétudes qui se sont manifestées ne trahissent pas la crainte du progrès, ou un refus de croire à l'aptitude de nos compatriotes à comprendre le sens de nos travaux, ou une sorte de méfiance à l'endroit du Parlement lui-même. Une période d'expérimentation technique sera peut-être nécessaire. Peut-être faudra-t-il que le comité se penche de nouveau sur la question, comme la résolution le propose, pour voir comment fonctionnera le système. Mais quant à nous, point n'est besoin de nouvelles études, de nouveaux essais pour savoir que nous ne craignons pas de nous montrer à la population du pays. J'espère que tous les députés comprendront le bien-fondé de cette résolution. J'espère qu'avant le coup de 10 heures, la Chambre l'aura adoptée, afin que très bientôt la télévision permette aux Canadiens de voir vraiment ce qui se passe ici.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je n'entends intervenir que très brièvement dans ce débat. D'ailleurs le mot est peut-être trop fort pour parler du fructueux échange de vues entamé il y a quelques jours au sujet de cette importante modification aux usages de la Chambre et de nos comités. Les députés ont déjà fait remarquer qu'il ne s'agit pas là d'une nouveauté. La motion elle-même a été présentée il y a maintenant bien plus d'un an. Et bien avant, un comité spécial de la Chambre, et même des députés à titre individuel avaient longuement étudié les avantages et les inconvénients de la diffusion de nos travaux et de ceux de nos comités.

En me préparant pour cette brève intervention de ce soir, j'ai parcouru certains volumes du hansard. Il y a presque dix ans jour pour jour, c'est-à-dire le 17 février 1967, je faisais un vibrant appel en faveur de la diffusion des délibérations de la Chambre et des comités. Cela ne rajeunit certainement pas l'opinion que j'ai là-dessus. J'aimerais quand même citer un bref passage—je sais que cela n'est pas bien vu—de mes propos du 10 février 1967, qui figurent en page 12919 du hansard:

Une chose ne cesse de me préoccuper à cet égard. Notre politique et notre activité parlementaire sont teintées d'un genre de discrimination qu'on ne tolérerait pas un instant dans n'importe quelle autre sphère d'activité humaine.